

FICHE PRESSE • mardi 5 juillet 2022



TRAJECTOIRES
TeO2
ET ORIGINES

L'enquête TeO2, menée de juillet 2019 à novembre 2020, est une enquête statistique réalisée **conjointement par l'Ined et l'Insee**. C'est la deuxième édition d'une enquête effectuée en 2008-2009 (TeO) qui a apporté de **nombreux enseignements sur les parcours des personnes immigrées et descendantes d'immigrées**, jusque-là mal connus. Elle a notamment permis de mesurer l'ampleur des **inégalités sociales et économiques liées aux origines**, de mieux rendre compte des difficultés rencontrées par les personnes issues de l'immigration, mais également des formes de participation à la société et des trajectoires de mobilité sociale qu'elles peuvent suivre. L'enquête TeO2 se situe dans la continuité de la première édition afin de pouvoir **étudier les évolutions entre 2009 et 2019**.

L'enquête TeO2 cherche à mieux comprendre comment les **origines (géographiques, nationales ou culturelles) modifient l'accès aux principales ressources de la vie sociale qui définissent la place de chacun-e dans la société**. Pour cela, elle couvre de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : logement, éducation, maîtrise de la langue, travail, santé,

relations sociales et familiales, expérience des discriminations, nationalité, citoyenneté, relations avec les institutions, pratiques et croyances religieuses, etc. Elle comprend des questions sur l'origine géographique des personnes, mais aussi sur d'autres caractéristiques comme leur origine sociale, leur lieu de résidence, leur genre et leur âge, ou encore leur niveau d'instruction.



Un peu plus de 27 000 personnes interrogées, de toutes origines

Les enquêteurs de l'Insee ont interrogé près de 27 200 personnes tirées au sort parmi les habitants de **France métropolitaine**. L'enquête concerne **toutes les personnes âgées de 18 à 59 ans, vivant en ménage ordinaire, quelles que soient leurs origines, avec ou sans ascendance migratoire directe**. Elle assure également une bonne représentativité des immigrés et des descendants d'immigrés de 2^e génération, en veillant à bien couvrir les différentes zones géographiques d'origine, et des

personnes originaires des DROM et leurs descendants. L'enquête permet également d'identifier les descendants d'immigrés de 3^e génération.

Un volet complémentaire et expérimental de l'**enquête TeO2 a également interrogé des petits-enfants d'immigrés** en complément de l'enquête principale.



Un questionnaire enrichi pour étudier de nouvelles thématiques

Le questionnaire de l'enquête s'intéresse à toutes les étapes des parcours individuels, de la scolarité à la vie professionnelle et familiale. Il se situe dans la continuité de la première édition, tout en étant enrichi pour permettre de nouvelles études sur les thématiques suivantes :

- la **ségrégation résidentielle** et ses effets sur les discriminations scolaires et professionnelles ;
- les conséquences sur les trajectoires des **caractéristiques socioéconomiques et sociales des individus avant leur migration** ;

- l'impact des **trajectoires légales** – c'est-à-dire d'accès à une carte de séjour ou à la nationalité – des migrants sur leur intégration ;
- les **comportements de santé des populations immigrées** et leur accès au système de soins ;
- les réactions, conséquences individuelles et stratégies d'évitement face aux discriminations.

Les détails de l'enquête TeO : <https://teo.site.ined.fr/>

Les principaux résultats de la 1^{re} enquête TeO : pour retrouver l'ensemble des études réalisées à partir de la première édition de l'enquête TeO, consultez l'*Insee Références* « *Immigrés et descendants d'immigrés en France* » <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4797578?sommaire=4928952> ou rendez-vous sur le site dédié <https://teo1.site.ined.fr/>.

À propos de l'Insee

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société française. L'Insee est une direction générale du ministère chargé de l'économie et des finances implantée dans l'ensemble du territoire français, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (office de statistique de l'Union européenne) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union.

<https://www.insee.fr>

À propos de l'Ined

L'Institut national d'études démographiques (Ined) est un organisme public de recherche spécialisé dans l'étude des populations, partenaire du monde universitaire et de la recherche aux niveaux national et international. L'institut a pour missions d'étudier les populations de la France et des pays étrangers, de diffuser largement les connaissances produites et d'apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche. Par une approche ouverte de la démographie, il mobilise un large éventail de disciplines comme l'économie, l'histoire, la géographie, la sociologie, l'anthropologie, la statistique, la biologie, l'épidémiologie. Fort de ses 10 unités de recherche et 2 unités mixtes de service, il encourage les échanges et conduit de nombreux projets de recherche européens ou internationaux.

<https://www.ined.fr>

Quelques définitions

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Un individu continue à être immigré même s'il acquiert la nationalité française. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont pas immigrées.

Un **descendant d'immigrés de 2^e génération** est une personne née en France ayant au moins un parent immigré. Cette définition ne comprend pas les personnes elles-mêmes immigrées, notamment celles qui ont migré enfant avec leurs parents.

Un **descendant d'immigrés de 3^e génération** est une personne née en France ayant au moins un parent descendant d'immigré et dont aucun parent n'est immigré (auquel cas, elle serait de 2^e génération). Elle peut avoir d'un à quatre grands-parents immigrés.

Le terme « **1^{re} génération** » désigne les immigrés dans le sens où ils sont la première génération à vivre en France. Par suite, les descendants d'immigrés sont dits de « 2^e génération » ou « 3^e génération » selon qu'ils ont des parents ou des grands-parents immigrés.

Un **natif d'outre-mer** est une personne née dans un territoire d'outre-mer. Un **descendant de natifs d'outre-mer** est une personne née en France ayant au moins un parent natif d'outre-mer.

Les **personnes sans ascendance migratoire directe** sont celles qui ne sont ni immigrées, ni descendantes d'immigrés (de 2^e génération), et dans le cas spécifique de TeO, ni natives d'outre-mer, ni descendantes de natifs d'outre-mer.

Bureau de presse de l'Insee : bureau-de-presse@insee.fr ☎ 01 87 69 57 57

Service presse de l'Ined : service-presse@ined.fr ☎ 01 56 06 57 04

TRAJECTOIRES TeO2 ET ORIGINES

L'Insee et l'Ined présentent des **premiers résultats de la deuxième édition de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO2)**, déclinés en 3 études.

- *La diversité des origines et la mixité des unions progressent au fil des générations*
- *Familles immigrées : le niveau d'éducation progresse sur trois générations mais les inégalités sociales persistent*
- *En dix ans, le sentiment de discrimination augmente, porté par les femmes et le motif sexiste*

La diversité des origines et la mixité des unions progressent au fil des générations

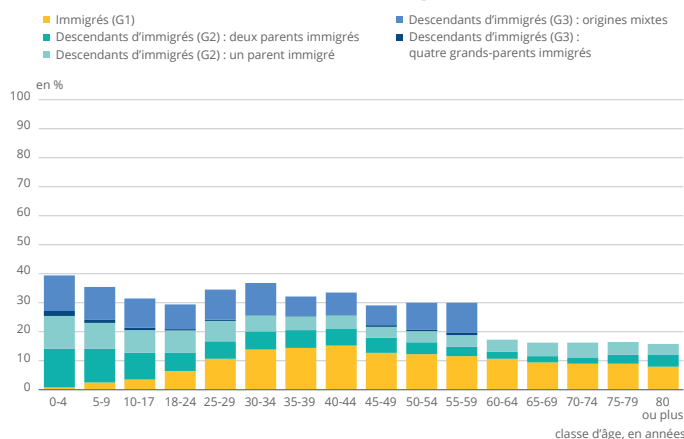
En 2019-2020, parmi les personnes vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, **9 % sont immigrées et 12 % sont descendantes d'immigrés de 2^e génération**, selon l'enquête Emploi de l'Insee. L'enquête Trajectoires et Origines, mesurant les origines sur trois générations, permet de compléter ce panorama : **parmi les personnes âgées de moins de 60 ans, 10 % sont descendantes d'immigrés de 3^e génération.**

Le profil des origines de la population reflète avec décalage les flux d'immigration successifs. **À la 2^e génération, les descendants d'immigrés les plus jeunes sont majoritairement originaires d'Afrique alors que les plus âgés sont originaires d'Europe. À la 3^e génération en revanche, la part des origines européennes est prépondérante mais se réduit dans les classes d'âge les plus jeunes.**

La diversité des origines résulte également d'une **mixité croissante des unions à chaque génération** : si 27 % des immigrés sont en couple avec un conjoint sans ascendance migratoire directe, c'est le cas de 66 % des descendants de 2^e génération. À la 3^e génération, neuf petits-enfants d'immigrés sur dix de moins de 60 ans n'ont qu'un ou deux grands-parents

immigrés. De nombreuses familles ont aujourd'hui un lien à l'immigration parce que la mixité des unions à chaque génération multiplie la présence immigrée dans les ascendances.

Origine migratoire sur trois générations, par classes d'âges



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire.
Source : Insee, enquête Emploi 2019-2020 ; Ined-Insee, Trajectoires et Origines 2 (2019-2020).

Une étude menée à partir des enquêtes Emploi de l'Insee et de l'enquête TeO2

Lê J. (Insee), Simon P. (Ined), Coulmont B. (ENS Paris-Saclay), « La diversité des origines et la mixité des unions progressent au fil des générations », *Insee Première*, n° 1910, juillet 2022.

Familles immigrées : le niveau d'éducation progresse sur trois générations mais les inégalités sociales persistent

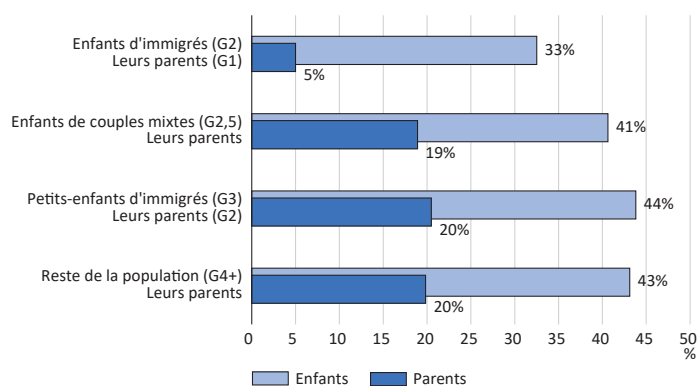
En 2019-2020, à l'âge de 30 ans et plus, quand les études sont généralement terminées, **72 % des descendants de deux parents immigrés obtiennent un diplôme plus élevé que celui de leurs parents**. C'est davantage que pour les enfants de couples mixtes ayant un seul parent immigré (55 %) ou encore les descendants de natifs (57 %). Pour autant, ces enfants de deux parents immigrés, partant d'un capital scolaire plus faible, demeurent moins souvent diplômés du supérieur que les descendants de natifs, à savoir les personnes nées en France qui ne sont pas descendantes d'immigrés de 2^e ou de 3^e génération (33 % contre 43 %).

Les enfants de deux immigrés **du Maghreb ou d'Europe du Sud** dépassent très souvent le niveau de diplôme de leurs parents, en raison de la moindre diffusion de l'enseignement supérieur dans ces pays d'origine mais aussi de la forte mobilisation des parents en faveur de la réussite scolaire de leurs enfants. Les parents immigrés **d'Afrique (hors Maghreb) et d'Asie** se distinguent par des proportions plus élevées de diplômés du supérieur que les

parents natifs. Les enfants de ces familles sont aussi plus souvent diplômés du supérieur que les descendants de natifs (43 % contre 50 % parmi les enfants d'un ou deux immigrés d'Afrique, 54 % pour les enfants de deux immigrés d'Asie, et même 64 % pour les enfants de couples mixtes dont un parent vient d'Asie). Enfin, les parents immigrés de **Turquie et du Moyen-Orient** ont en moyenne un plus faible niveau de diplôme et leurs enfants sont les moins diplômés (18 % seulement sont diplômés du supérieur).

Les descendants d'immigrés obtiennent des diplômes sensiblement plus élevés que ceux de leurs parents et se rapprochent des niveaux de diplômes de la population sans ascendance migratoire. Malgré cette progression, la deuxième génération ne rejoint pas le niveau des descendants de natifs. En outre, les diplômés du supérieur d'origine extra-européenne accèdent moins souvent à des professions intermédiaires ou de cadres.

Progression du taux de diplômés du supérieur d'une génération à l'autre



Champ : France métropolitaine, Individus « enfants » âgés de 30 à 59 ans.
Source : Enquête Trajectoires et Origines 2 (TeO2), Ined-Insee, 2019-2020.

Premiers résultats de l'enquête TeO2 : une étude de l'Ined publiée dans *Population & Sociétés*

Beauchemin C., Ichou M., Simon P., 2022, Familles immigrées : le niveau d'éducation progresse sur trois générations mais les inégalités sociales persistent, *Population & Sociétés*, n° 602.

En dix ans, le sentiment de discrimination augmente, porté par les femmes et le motif sexiste

En 2019-2020, à la question « *Au cours des cinq dernières années, pensez-vous avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations ?* », 19 % de la population de 18 à 49 ans vivant en ménage ordinaire a répondu « *souvent* » ou « *parfois* ». Dix ans plus tôt, en 2008-2009, cette proportion était de 14 %. Au niveau individuel, la hausse du sentiment de discrimination peut refléter une augmentation des traitements défavorables subis comme une plus grande sensibilité à la question des discriminations.

L'augmentation du sentiment de discrimination est davantage marquée pour les femmes que pour les hommes. En 2019-2020, elles sont 21 % à déclarer avoir subi des discriminations, contre 14 % dix ans plus tôt. Les hommes déclarent des discriminations pour 16 % d'entre eux, contre 13 % dix ans plus tôt. Le motif sexiste est devenu la principale source de discrimination pour les femmes, dépassant ceux liés à l'origine, la nationalité ou la couleur de peau. Pour les hommes, la hausse du sentiment discriminatoire s'explique principalement par une augmentation dans la population des profils rapportant le plus de discriminations. Pour eux, l'origine demeure le principal motif de discrimination déclaré.

En 2019-2020, les discriminations sont plus souvent rapportées par les immigrés (27 %) et les descendants d'immigrés (28 %), avec des variations selon les pays d'origine, les natifs d'outre-mer (33 %) et leurs descendants (36 %), comme dix ans auparavant. Ces personnes déclarent

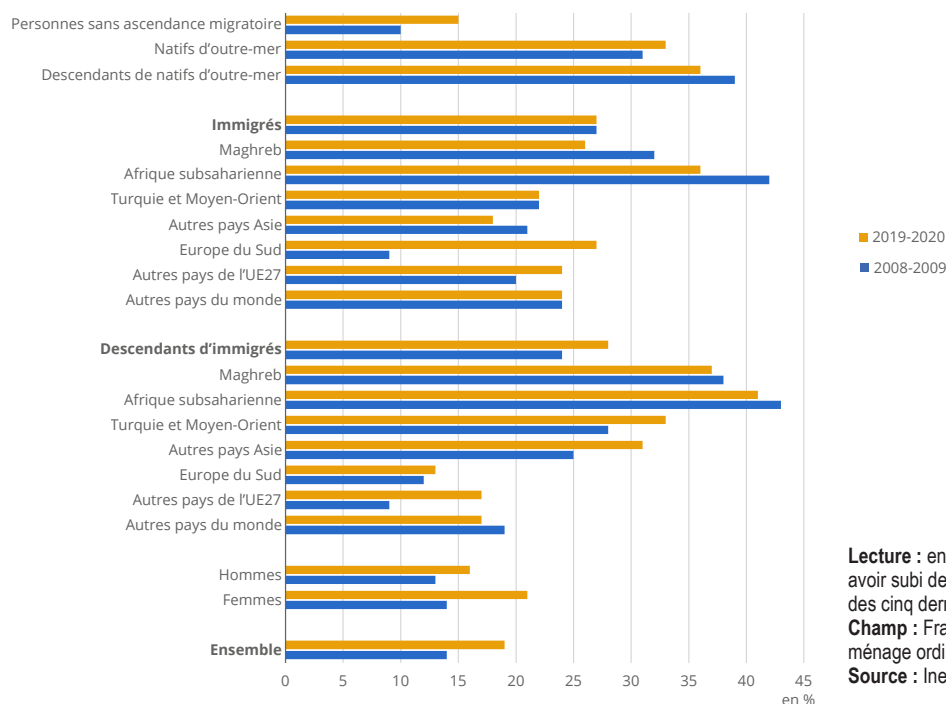
principalement avoir fait l'objet d'un traitement inégalitaire en raison de leur origine, de leur nationalité ou de leur couleur de peau. Pour les immigrés et les descendants d'immigrés originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, qui restent de loin les plus exposés, les déclarations de discrimination liées aux origines ont cependant diminué en raison pour partie d'un report vers le motif religieux. 11 % des personnes se déclarant de confession musulmane rapportent ainsi des discriminations religieuses, contre 5 % il y a dix ans. Pour les personnes sans ascendance migratoire, le sentiment de discrimination est plus faible que pour celles ayant un lien à l'immigration sur une ou deux générations, mais il a augmenté en dix ans (de 10 % à 15 %).

Malgré une sensibilisation accrue, les démarches suite aux discriminations restent rares : moins de 3 % des personnes déclarant avoir subi une discrimination portent plainte. Une part importante des victimes considère qu'il ne sert à rien de signaler ce qu'elles ont vécu et se montrent fatalistes face aux traitements inégaux dont elles font l'objet.

Premiers résultats de l'enquête TeO2 : une étude de l'Ined et de l'Insee publiée dans *Insee première*

Lê J., Rouhban O. et Tanneau P. (Insee), Beauchemin C., Ichou M., Simon P. (Ined), « En dix ans, le sentiment de discrimination augmente, porté par les femmes et le motif sexiste », *Insee Première*, n° 1911, juillet 2022.

Proportion de personnes ayant déclaré des discriminations en 2019-2020



Lecture : en 2019-2020, 26 % des immigrés du Maghreb déclarent avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations au cours des cinq dernières années.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 49 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Ined-Insee, enquêtes Trajectoires et Origines 2 (2019-2020).

Les détails de l'enquête TeO : <https://teo.site.ined.fr/>

Bureau de presse de l'Insee : bureau-de-presse@insee.fr ☎ 01 87 69 57 57

Service presse de l'Ined : service-presse@ined.fr ☎ 01 56 06 57 04